
Coordination de la gestion des absences avec les assureurs perte de gain

L'assureur peut soutenir efficacement l'entreprise dans sa gestion des absences. L'annonce rapide des cas à l'assureur est un facteur déterminant pour assurer une prise en charge optimale des différentes situations. De par sa position l'assureur perte de gain est en outre à même de garantir neutralité et confidentialité.

L'assureur perte de gain intervient dès l'annonce du cas d'incapacité de travail. Une annonce rapide permet à l'assureur de détecter de façon précoce les cas à risque potentiel de longue durée et d'intervenir le plus rapidement possible pour favoriser la réinsertion professionnelle avant que la phase de chronicisation ne débute.

Dès l'annonce du cas, le Groupe Mutuel mandate un de ses visiteurs des malades. Ce dernier pourra ainsi rapidement procéder à une première évaluation de la situation et des possibilités de reprise du travail avec la personne concernée. Le visiteur des malades peut aussi être mandaté ultérieurement par l'entreprise pour assurer un suivi des collaborateurs en incapacité de travail.

Les incapacités de travail devraient être annoncées à l'assureur durant les deux premières semaines, afin que ce dernier puisse détecter précocement les cas à risque et le cas échéant intervenir à temps. Les entreprises qui ont introduit une gestion des absences complète et assurent un suivi personnalisé des collaborateurs absents sont à même d'effectuer un premier tri. Dans ce cas, un délai d'annonce différent peut être convenu pour les situations ne nécessitant pas d'éclaircissements particuliers. Une annonce immédiate dès le premier jour d'absence est possible, lorsqu'un suivi spécifique est requis par l'entreprise, par exemple lorsqu'il s'agit d'une situation litigieuse. Le médecin-conseil peut alors être mandaté pour vérifier dans le cadre d'une consultation le bien-fondé et la durée d'une incapacité de travail.

Chaque entreprise cliente auprès du Groupe Mutuel se voit attribuer un gestionnaire attitré. Cette personne de contact pilote le suivi des différentes incapacités de travail. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur un important réseau de spécialistes.

- Les visiteurs des malades rencontrent les personnes en incapacité de travail et les renseignent sur tout ce qui a trait à la constitution de leur dossier.
- Les médecin-conseils analysent chaque dossier, coordonnent avec les médecins traitants la reprise du travail et se prononcent sur les rapports médicaux de leurs confrères.
- Les case managers coordonnent avec l'ensemble des partenaires les actions débouchant sur une réintégration progressive du poste de travail, une adaptation temporaire ou durable du poste de travail ou encore une reconversion professionnelle.

Le Groupe Mutuel met à disposition de ses clients différents outils permettant de faciliter cette collaboration.

- *un exemple de processus de suivi des absences en coordination avec l'assureur*

- *un mémo juridique traitant de la coordination entre le contrat de travail et les assurances perte de gain maladie*

Pour commander ces documents, merci d'utiliser le formulaire de contact.